

Sensibilisation au risque amiante, à la réglementation et les obligations du DO et de l'entreprise sur un chantier de retrait de MPCA

Public

Personnel souhaitant être sensibilisés au risque amiante (généralités, réglementation, obligations ...)

Pré-requis/Modalités d'accès

- Maîtrise de la langue française

En cas de situation d'handicap du stagiaire, contacter BATI Conseil & Formation afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.



Moyens pédagogiques

- Groupe de 10 personnes au maximum
- Formation dispensée par un formateur possédant une attestation de compétence délivrée par l'INRS et l'OPPBTB
- Alternance de parties théoriques (diaporama, vidéos) et de parties pratiques (exercices d'application ...)
- Remise de supports de formations à chaque stagiaire

Déroulé de formation

Jour 1	
Matin	Accueil
	Généralités sur l'amiante
	Rapports de repérage Les différents rapports Les exigences de la réglementation
	Obligations du Donneur d'Ordre
Après-Midi	Réglementation relative à l'interdiction de l'amiante Évaluation de l'empoussièrement, documents exigibles sur un chantier, obligations de l'entreprise ...
	Réglementation relative à l'élimination des déchets
	Clôture de la formation

Contenu susceptible d'évoluer en fonction du besoin du client

Validation des acquis

Une attestation de présence garantissant le suivi par le stagiaire de l'intégralité des enseignements est délivrée à l'issue de la formation à chaque stagiaire.

Financement

Les frais pédagogiques peuvent faire l'objet de financement privé (entreprise, particulier) ou public (pôle emploi, OPCA)
Cette formation peut faire l'objet de convention AIF, POEI - Attention elle est non éligible au CPF car non-inscrite au RNCP
Tarifs sur la fiche formation

Durée et horaires

La durée de formation est fixée à 1 journée (7h).
Les formations se déroulent le matin (8h30 – 12h00)
et l'après-midi (13h00 – 16h30) (sauf cas particuliers)

Modalités pratiques

La formation se déroule dans les locaux de **BATI Conseil & Formation** à Beaucouzé (49) ou à Couëron (44).
Elle peut être réalisée chez le client (*sous réserve d'un nombre de stagiaire suffisant – contacter BATI Conseil & Formation pour plus d'informations*)
Le repas n'est pas inclus dans le prix de la formation.
Des hôtels et restaurants sont à proximité du centre.

Objectifs pédagogiques

Être sensibilisé sur :

- Les généralités liées à l'amiante
- Les obligations du Donneur d'Ordre dont la notion de repérage
- La réglementation Code du Travail et Code de l'Environnement (déchets)
- L'évaluation de l'empoussièrement

